



PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

CARTE EUROPÉENNE D'ARMES À FEU

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- Le formulaire original CERFA n° 10832*02 (complété, daté, signé) ;
- Une copie des autorisations de détention d'armes de la catégorie B et/ou copie des récépissés de déclaration (catégorie C) ou d'enregistrement (catégorie D) des armes (type, marque, calibre, catégorie) qui seront inscrites sur la carte européenne ;
- Une copie recto/verso d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport) ou d'un titre de séjour en cours de validité ;
- Une copie de deux justificatifs de domicile différents (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, quittance de loyer, avis d'imposition...) ;
- Deux photographies identiques de moins de 3 mois ;
- En cas de perte ou de vol : un exemplaire de la déclaration de perte ou de vol effectuée auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie ;
- En cas de détérioration : l'original de la carte.

Le titulaire de la carte doit venir retirer en personne sa CEAF, la signer et signer le registre au moment de la remise.

Envoyez votre dossier à l'adresse suivante :


**Préfecture de la Lozère
Bureau des sécurités
BP 130 - 48005 MENDE**

Ou remettez-le à l'accueil de la Préfecture, rue du Faubourg Montbel, pendant les heures d'ouverture.

ACCUEIL DU PUBLIC : *rue du faubourg Montbel, Mende*

*Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30*

 : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX
Site internet : www.lozere.gouv.fr

 : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-60-60